

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 6 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 19h00, le Conseil Municipal, légalement réuni à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques MASSET, Maire, suite à la convocation, en date du 27 février 2023 dont un exemplaire a été affiché le jour même au tableau prévu à cet effet.

Etaient présents : 12 conseillers sur 15 :

MM. Sylviane CLAVELLE - Benoit LEGUEN - Éric MAASSEN - Christian MANABLE - Jacques MASSET - Julie THOMAS - Alain COZETTE – Alain LECLERCQ – Michel LEROY - Séverine MASCRET - Catherine DUPONT - Agnès HAVET formant la majorité des membres en exercice.

Etai (ent) absent(s) excusé(s) : 3 conseillers sur 15 :

MM. Annie-France ALI - Philippe DELATTRE - Alain DUCANGE

A été élu secrétaire de séance : M. Benoit LEGUEN

Le compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délibération de demande de subvention dans le cadre du dispositif « fonds vert » pour le projet de modernisation de l'éclairage public

Le conseil municipal, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2023-001 : Création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe par avancement de grade

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet. Monsieur le maire informe le conseil municipal que cette création de poste est liée à un avancement de grade parmi le personnel.

Sur proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

La date d'effet de la nomination de l'agent ainsi que la date de création du poste budgétaire sont fixées au 1^{er} janvier 2023, date à laquelle l'agent concerné remplit toutes les conditions nécessaires à cet avancement de grade.

2023-002 : Modification du tableau des effectifs du personnel

Monsieur le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu que M. Arnaud DEBEAUVAIS actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe est inscrit sur le tableau des agents promouvables – avancements de grade 2023 du centre de gestion de la Somme.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, Monsieur le maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

Vu le tableau des emplois

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire

- de modifier ainsi le tableau des emplois

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1 temps complet
Filière administrative Rédacteur territorial	Rédacteur	1 temps complet
Filière technique Adjoint technique	Adjoint technique	1 temps complet
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 temps complet
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 temps non complet (6h)
	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1 temps non complet (2.77h)

2023-003 : Délibération de demande de subvention dans le cadre du dispositif « fonds vert » pour le projet de modernisation de l'éclairage public

Monsieur le maire informe que suite à la délibération n°2022-054 du 7 décembre 2022, des informations complémentaires ont été communiquées par les services de l'Etat.

- Vu la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2022 (2022-040) portant sur le projet de modernisation de l'éclairage public,
- Vu la délibération du conseil municipal du 7 décembre 2022 (2022-054) portant autorisation de déposer une demande de subvention au titre du fonds vert,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De demander une subvention de 45 578 euros correspondant à 80% du montant HT éligible du fonds vert au titre de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public pour la modernisation de l'éclairage public
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à ce projet
- D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Recettes	Montant	Dépenses	Montant
Montant pris en charge par la FDE (dont TVA 33 610€)	81 884,00 €	Coût HT des travaux	168 051,00 €
Aide de 40% du Département de la Somme	50 000,00 €	Frais de maîtrise d'œuvre	11 764,00 €
Montant de l'aide demandée dans le cadre du fonds vert	45 578,00 €	TVA sur les travaux	33 610,00 €
Contribution de la commune	35 963,00 €		
Total des recettes	213 425,00 €	Total des dépenses TTC	213 425,00 €

Questions diverses

- M. le maire propose de renouveler le contrat de M. Jacques Cauet à compter du 1^{er} avril 2023 à temps complet. Les élus approuvent à l'unanimité cette proposition.
- M. le maire communique le résultat de clôture de l'exercice budgétaire de l'année 2022 :
Excédent global cumulé : 332 016.96 euros
Monsieur le maire précise pour l'année 2023, une revalorisation forfaitaire de 7,1 % des valeurs locatives cadastrales. Ces valeurs locatives constituent la base de calcul des impôts locaux (Loi des finances - loi n°2022-1726 du 30/12/2022)
- M. le maire informe que les travaux de l'atelier communal ont repris à la suite d'une suspension de chantier dû à l'attente du consuel. La pose de clôture mentionnée au marché nécessitera une attention particulière.
- M. le maire fait part d'une demande pour l'installation d'un abri farine au niveau du parking situé derrière la boulangerie émanant de M. Willy Mercier et du Moulin de Signy-l'Abbaye. Le développement et la productivité de la boulangerie sont actuellement limités par le manque d'espace dans son fournil.
Le Moulin de Signy l'Abbaye prendrait en charge : l'étude avant devis et la mise en place de l'abri farine (main d'œuvre) et la commune prendrait en charge le coût de l'abri farine (+/- 5 000 € HT).
Après discussions, le conseil municipal, est favorable à ce projet et accepte la réalisation et la prise en charge financière de l'abri farine.
- M. le maire informe sur l'avancement des travaux d'aménagements sécuritaires de la rue du clos. La voirie et la signalétique sont réalisées à la satisfaction des riverains.
Les plaques de rue dans le nouveau lotissement seront apposées fin mars. Des problèmes de stationnement ont été relevés par une riveraine de la rue des Ambiani. (Banquette de stationnement avec ouverture de la portière conducteur côté clôture des habitations). Une réflexion sur le sens de circulation est évoquée mais il apparaît difficile de modifier une réalisation mûrement réfléchi à l'instruction des permis d'aménager.
- M. le maire indique de la reprise prochaine des travaux de voirie route de Rainneville via Villers Bocage sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie.
- M. le maire évoque le renforcement et l'effacement des réseaux de distribution électrique d'éclairage public et de communications électroniques de la rue neuve et rue de Gauville. La Fédération Départementale d'Energie a établi une estimation sommaire des coûts et participations dont les montants sont mentionnés ci-dessous :
Rue neuve (renforcement et effacement) - part communale : 124 781 euros
Rue de Gauville (effacement) – part communale : 72 685 euros
Après discussions, le conseil municipal, est favorable à la réalisation des travaux de la rue neuve. La dépense sera inscrite au budget de l'exercice 2023.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal de la signature en date du 14 février 2023 de la promesse de vente du terrain cadastré AB 86 d'une contenance de 923 m² rue du stade à Rainneville.
- Le repas des aînés aura lieu le dimanche le 7 mai 2023.
- M. le maire informe le conseil municipal du classement de notre commune dans le palmarès des « Villes et villages où il fait bon vivre ». La commune est classée au niveau départemental 22e sur 772 et 6e sur 6192 parmi les communes de 500 - 2000 habitants au niveau national.
- M. le maire informe le conseil municipal d'un prochain rendez-vous avec Monsieur Rohart, Président du syndicat d'eau potable de Naours-Wargnies afin d'étudier les interconnexions du réseau d'eau potable.

M. Christian Manable souhaite mener une réflexion sur différentes possibilités (communes ou syndicats limitrophes).

M. le maire informe l'assemblée de l'augmentation de la tarification de l'assainissement collectif débattue lors de la commission assainissement de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie. L'augmentation se porte à 0.20 centimes soit 1.70 euros sur le mètre cube d'eau assainie et 5 euros pour la boîte d'assainissement soit 25 euros au semestre.

M. Christian Manable indique que la commune de Flesselles n'accorde plus de permis de construire dû à la situation de la station de traitement des eaux usées de la commune de Flesselles.

- M. le maire présente un devis de l'entreprise LD Paysages pour des plantations sur talus avec arbustes et couvre-sols sur paillage d'un montant HT de 4 640.00 euros. Cette proposition a été évoquée lors de la commission cadre de vie du 28 février dernier. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette réalisation.

- M. le maire informe d'une demande de M. le maire de Molliens au bois portant sur la réhabilitation du chemin rural de Molliens au bois à Rainneville dit chemin d'Amiens. Un projet de contrat de mission de maîtrise d'œuvre a été établi par le bureau d'études P.E.A.U Neuve pour un montant de 9 250.00 euros HT (Tranches fermes et optionnelles).
M. Christian Manable mentionne l'historique de ce chemin (pont de grés – ancienne route reliant Amiens), il précise qu'en tant que Président de l'association du Pays des Coudriers, le recensement des chemins de randonnées paraîtra dans une prochaine édition de la revue des Coudriers.
Une discussion s'engage sur la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre. Différentes solutions sont proposées : Nivellement, « fonds » de chemin, ajout de cailloux...le sujet nécessite réflexion et visite sur le terrain.

- M. Benoit Leguen informe de l'opération « Hauts de France propres » qui se déroulera sur notre commune le samedi 18 mars à partir de 9h30 (rendez-vous devant la mairie).
Il souligne également la multitude de résidus de détritiques non ramassés en amont lors du fauchage des accotements de la Route Départementale Rainneville via Amiens.

- M. Christian Manable s'interroge sur l'étude de la procédure de reprise des concessions abandonnées et/ou en péril. Une procédure auprès du Souvenir Français est-elle envisagée pour la tombe du soldat ?
M. le maire indique que ce dossier sera travaillé dans les prochains mois.
Autres interrogations concernant :
 - Le déploiement de la fibre optique. M. le maire précise que la commercialisation aux usagers devrait être effective au 1^{er} trimestre 2024.
 - L'installation d'une borne de recharge électrique est-elle envisagée ?Cela est acté en concertation avec la Communauté de Communes du territoire Nord Picardie, la Fédération Départementale d'Énergie et ENEDIS et fera l'objet d'un financement à 100% de la part d'ENEDIS.

- Mme Sylviane Clavelle s'interroge sur l'arrêt de la collecte des déchets verts gérée par le SMIRTOM. Mme Séverine Mascret indique que le « mulching » est à privilégier car il permet le non-ramassage des tontes, de plus le compostage deviendra obligatoire à moyen terme. Elle souhaiterait communiquer aux administrés à ce sujet. M. le maire indique que la communication doit s'effectuer par le SMIRTOM et/ou la Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie en priorité et que nous devons être également des relais importants dans cette communication.
Mme Catherine Dupont s'interroge sur l'efficacité du recyclage, notamment celui du textile. M. Manable indique que des associations revalorisent des vêtements déposés dans des bornes spécifiques (type le Relais).

- Mme Séverine Mascret souhaite que la boîte à lire soit achevée (porte, peinture...). Elle déplore toujours la vitesse excessive des véhicules circulant rue de Querrieu. Elle réitère l'acquisition d'un support à vélos pour les usagers de la salle polyvalente. Mme Julie Thomas évoque l'installation d'un support à vélos à l'abri bus rue d'Amiens.

- Mme Agnès Havet signale que le terrain de football de loisirs situé rue de Gauville n'est pas praticable.
- Mme Séverine Mascret indique qu'une réunion pour l'organisation de la prochaine réderie annuelle est prévue prochainement.

Fin de séance : 20h55
Le secrétaire de séance,
Benoit LEGUEN